

Compte rendu de la rencontre de médiation sur le projet d'élargissement de la route 277 entre Saint-Henri et Saint-Anselme

Lieu : Bureau du ministère des Transports, à Lévis

Date et heure : Le 26 octobre 2011, à 21 h

Participants

Requérants

Propriétaires d'érablière

M. André Turcotte

M^{me} Sonya Denis

Ministère des Transports

M. Luc Tremblay

*Chef du Service des inventaires
et du plan*

M. Éric Archambault

Chargé de projet

M. Guy Julien

Ingénieur

M. François Guimond

Gérant de projet

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

M. Michel Germain

Commissaire

M^{me} Julie Crochetière

Analyste

M^{me} Rita LeBlanc

Coordonnatrice

Le commissaire du BAPE souhaite la bienvenue aux participants. Il présente les principaux éléments discutés lors des deux rencontres précédentes avec les autres requérants. Il indique que les principales options privilégiées n'auraient pas de conséquence sur leur propriété.

Le ministère des Transports confirme aux requérants que des ajustements seront apportés au tracé de la route au moment de la conception des plans et devis afin d'optimiser le gain de terrain découlant de la réduction du terre-plein dans le secteur le plus productif de leur érablière.

Les requérants demandent des précisions au sujet des acquisitions et des particularités liées à la compensation des impacts causés à une érablière exploitée. Le Ministère acquiesce à organiser une rencontre entre les requérants et l'évaluateur. Il signale toutefois que les principes généraux de la compensation pourront être abordés, mais les montants en jeu ne peuvent être précisés à ce moment-ci du processus.

Le Ministère remet aux requérants une proposition de lettre d'engagements renfermant les éléments de la médiation les concernant. Ces derniers souhaitent attendre l'issue des discussions avec les autres requérants avant de prendre une décision.

Le commissaire explique les étapes subséquentes de la médiation concernant la signature des engagements par le Ministère, le retrait des demandes d'audience publique par les requérants et le respect des conditions dans l'éventuel décret d'autorisation du projet. Il indique également qu'un prolongement du mandat d'enquête et de médiation sera demandé.

Les participants se font les salutations d'usage et mettent fin à la rencontre.

Prochaine rencontre à déterminer.

Compte rendu fait le 27 octobre 2011

Préparé par : Julie Crochetière

Validé par : Michel Germain